



Assemblée générale

Distr. limitée
8 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 95 c) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement

République islamique d'Iran* : projet de résolution

Science et technique au service du développement

L'Assemblée générale,

Reconnaissant le rôle que joue la Commission de la science et de la technique au service du développement dans la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique en faveur du développement,

Consciente du rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant que secrétariat chargé de fournir des services fonctionnels à la Commission,

Ayant à l'esprit le caractère intersectoriel de la science et de la technique dans l'activité des organismes des Nations Unies et la nécessité, notamment, de lignes directrices efficaces et d'une meilleure coordination,

Consciente qu'il importe d'instituer entre les secteurs public et privé et les établissements universitaires du Sud et du Nord un partenariat et une coopération ou de les renforcer s'ils existent déjà afin de mettre en place, de transférer et d'accroître les capacités et compétences technologiques dont les pays en développement ont besoin,

Soulignant que le rythme de la mondialisation dépend dans une large mesure des progrès de la science et de la technique et qu'il faudrait aider les pays en développement à se doter comme il convient des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que des compétences pratiques associées à la gestion de la technologie, dont ils ont besoin pour pouvoir tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et éviter le risque que celle-ci ait pour effet de les marginaliser,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



Reconnaissant le rôle central des techniques de l'information et de la communication dans la création d'une économie mondiale fondée sur les connaissances, l'accélération de la croissance, l'accroissement de la compétitivité, la promotion du développement durable, l'élimination de la pauvreté et la facilitation de l'intégration effective de tous les pays dans l'économie mondiale,

Reconnaissant également qu'il faut diffuser les connaissances tirées de la recherche et mettre en commun les techniques et les connaissances spécialisées dans le domaine de la biotechnologie, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des produits pharmaceutiques et des soins de santé, dont l'humanité pourrait bénéficier,

Se félicitant de l'établissement de l'Équipe spéciale pour les techniques de l'information et de la communication, qui jouera un rôle de chef de file et de catalyseur afin de combler le fossé numérique, de promouvoir les possibilités offertes par les techniques numériques et de mettre résolument les techniques de l'information et de la communication au service du développement pour tous afin de parvenir aux objectifs de développement convenus sur le plan international dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,

Prenant note du rapport du Secrétaire général¹,

1. *Décide* que la Commission de la science et de la technique au service du développement se réunira une fois par an;

2. *Prie* la Commission de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et à la prise des décisions concernant les questions scientifiques et techniques dans le système des Nations Unies, de manière à renforcer la Commission;

3. *Se félicite* de la proposition de la Commission visant à étudier la possibilité de créer un mécanisme international pour appuyer et promouvoir la recherche-développement dans les pays en développement et dans les domaines qui revêtent un intérêt particulier pour ces pays, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture²;

4. *Souligne* qu'il est important de faciliter l'accès aux technologies et leur transfert aux pays en développement à des conditions de faveur, en particulier dans les secteurs à forte intensité de connaissances, en vue de renforcer leurs capacités techniques, leurs aptitudes, leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial;

5. *Souligne* qu'il faut réduire les limitations réglementaires sur le transfert de technologies, en particulier vers les pays en développement, et qu'il est important d'identifier les obstacles et les restrictions injustifiables qui entravent le transfert de technologies, notamment en vue de résoudre ces problèmes tout en créant des incitations spécifiques, fiscales et autres, pour le transfert de technologies, y compris les technologies nouvelles et novatrices;

6. *Demande* au système des Nations Unies de faire participer la Commission de la science et de la technique, dans le cadre de son rôle de coordonnateur des activités scientifiques et techniques, aux manifestations prévues et à leur processus

¹ A/56/96.

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 11 (E/2001/31), chap. I, sect. A, projet de résolution III.

préparatoire, tels que la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 11 septembre 2002, les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première doit se tenir à Genève en 2003 et la deuxième à Tunis en 2005, les travaux de l'Équipe spéciale pour les techniques de l'information et de la communication et le suivi des grandes conférences des Nations Unies et des réunions au sommet;

7. *Demande également* au Secrétaire général de renforcer la Commission et son secrétariat au sein du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en mettant à sa disposition les ressources nécessaires pour lui permettre de mieux exécuter son mandat qui consiste à aider les pays en développement dans leurs efforts nationaux de développement dans le domaine de la science et de la technique;

8. *Demande en outre* au système des Nations Unies et à la communauté des donateurs de renforcer les activités de coopération Sud-Sud, pour que les pays en développement, qui doivent faire face à des difficultés similaires, puissent échanger des données d'expérience;

9. *Prie* le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les obstacles qui entravent actuellement l'accès aux connaissances et aux technologies, ainsi que sur les moyens qui permettraient éventuellement d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies aux pays en développement.